

VOIX DE TRAVERSESES

n° 22

bulletin d'information
février 2008



CASAS

COLLECTIF D'ACCUEIL POUR LES
SOLLICITEURS D'ASILE A STRASBOURG

 Action soutenue par le Fonds Européen pour les Réfugiés

Editorial : De l'asile à l'indifférence

A lire les informations contenues dans ce Voix de traverses, on pourrait se dire que tout un chacun, tout citoyen va réagir, descendre dans la rue, interpeller parlementaires et autorités. Comment un pays comme la France, patrie des Droits de l'Homme, comme vient encore le rappeler Madame la Ministre Rama YADE dans un article du Monde, peut-il se comporter de la sorte ? Sans doute n'y a-t-il là que désinformation, fruit de l'imagination de quelques excités de l'humanitaire.

Or que constate-t-on ? Tout ceci, bien réel, nullement inventé, non contredit par les pouvoirs publics se déroule dans une indifférence générale, voire une certaine complaisance. Et bien entendu ceux qui rêvent tous les matins, en se rasant, de reconduire 25.000 étrangers dans leur foutu pays s'en trouvent confortés. Pourquoi voulez-vous, dira notre Ministre de l'Immigration, que je fasse autrement alors que ma politique est largement approuvée par le bon peuple de France ? Qui proteste, qui bloque les routes ou les chemins de fer, qui défile de la République à Nation avec force banderoles pour faire cesser de tels comportements ?

Et c'est bien là le problème ! Ceux qui s'agitent dans le bocal de la demande d'asile sont bien seuls à contrer préfets, policiers et juges. Oh certes ils remportent quelques victoires, mais de peu de poids face aux succès largement plébiscités de Monsieur HORTEFEUX. Finalement ce que nous constatons aujourd'hui à CASAS n'est-il pas le reflet de ce que tend à devenir notre société ? Moi d'abord, moi tout seul, et que les autres se débrouillent ! Alors vous pensez un étranger ! Depuis Attila ils n'arrêtent pas de nous envahir ; il faut bien qu'on y mette de l'ordre et tant pis si c'est au prix de quelques entorses aux libertés et aux Droits de l'Homme.

« Quand ils ont arrêté les communistes, je n'ai rien dit, car je n'étais pas communiste, quand ils ont arrêté les sociaux-

démocrates, je n'ai rien dit parce que je n'étais pas social-démocrate, quand ils ont arrêté les syndicalistes, je n'ai rien dit, car je n'étais pas syndicaliste, quand ils ont arrêté les catholiques, je n'ai rien dit parce que je n'étais pas catholique, quand ils ont arrêté les juifs, je n'ai rien dit parce que je n'étais pas juif ; quand ils sont venus m'arrêter personne n'a rien dit, car il n'y avait plus personne pour protester » Poème du Pasteur Niemöller rédigé au camp de Dachau. Faut-il un commentaire ?

Jacques SCHEER

Infos en bref

-La Commission des Recours des Réfugiés s'appelle désormais la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA) et dépend du ministère de l'Immigration.

-Les données provisoires de l'OFPRA : baisse de 10% par rapport à 2006 des demandes. Les procédures prioritaires représentent 28 % de la demande d'asile. Le taux d'accord OFPRA se situe à 11,6% et le taux global d'admission après les décisions CRR/CNDA est de 29,9%. Nous remarquons avec satisfaction l'augmentation du taux de reconnaissance du statut de réfugié.

-Par une lettre du 18 janvier 2008, la *Coordination française pour le droit d'Asile* a demandé au président et aux membres du *Conseil d'administration de l'OFPRA* la révision de la liste de pays d'origine dits « sûrs. » Nous avons déjà souligné à plusieurs reprises notre indignation de considérer certains pays d'origine des demandeurs d'asile comme sûrs. Nous soutenons donc cette démarche, en espérant qu'elle porte ses fruits.

-Nous avons toujours besoin de votre soutien : si vous voulez nous faire un don par virement bancaire, vous pouvez utiliser les coordonnées suivantes : « CCP STR 0169882 P » Nous vous transmettrons un reçu fiscal.

Vies brisées, familles désintégrées, renvois à la mort...

Depuis quelques temps, et cela ne cesse de s'intensifier, nous assistons à une dégradation alarmante de la législation et des pratiques administratives concernant les demandeurs d'asile. Par des faits concrets, nous soulignons les différents seuils, d'ores et déjà franchis, qui ne sont pas acceptables, ni humainement, ni déontologiquement, sauf à devoir perdre notre âme :

L'accès à la Préfecture ; des nuits d'attente

Depuis fin novembre 2007, le nombre d'arrivées a beaucoup augmenté dans notre département, en grande partie des Tchétchènes qui fuient le danger dans leur pays. La première démarche d'une personne sollicitant la reconnaissance du statut de réfugié étant de s'adresser aux autorités, l'attente devant la Préfecture commence dès le soir. Des enfants, des femmes enceintes et des personnes malades doivent passer toute la nuit devant la Préfecture, dans le froid, pour espérer accéder au bureau de l'asile le lendemain matin. Et le nombre de personnes reçues étant limité, ils doivent parfois passer plusieurs nuits dans ces conditions avant de pouvoir faire enregistrer leur demande d'asile.

Les conséquences des difficultés d'accès à la Préfecture, en effet, sont graves : les demandeurs d'asile peuvent à tout moment être interpellés et considérés comme des clandestins, puisqu'ils n'ont pas officialisé leur volonté de déposer une demande d'asile auprès des autorités. Et actuellement, l'accès à la plateforme d'accueil des demandeurs d'asile (CODA) est conditionné à un premier passage à la Préfecture.

Les personnes qui fuient leur pays pour trouver une protection en France doivent être considérées et accueillies avec dignité.

CASAS a organisé une distribution de café devant la Préfecture le 11 janvier pour réagir face à cette situation inacceptable. Depuis cette date, nous constatons une amélioration sensible de l'accès au bureau de l'asile, et nous nous en réjouissons.

Des enfants laissés à la rue

En plein hiver, des enfants, des femmes enceintes et des personnes traumatisées par les exactions subies dans leur pays ont à nouveau été laissés à la rue. Cela est tout simplement insupportable. Et, nous tenons à le préciser, cela est absolument insupportable quelle que soit la saison et la température extérieure. Cela est absolument insupportable quelque soit l'âge de l'enfant. Un enfant est un enfant et ceux là sont, de surcroît, porteurs de tragédies qu'il faudrait veiller à alléger au lieu de les contraindre à continuer à vivre dans l'insécurité et le dénuement le plus extrême.

Par ailleurs, les familles sont considérées comme des isolés par le 115 dès que les différents membres d'une famille sont majeurs. Ainsi, un jeune couple dont l'épouse est enceinte ainsi qu'une mère invalide accompagnée de ses deux fils sont séparés toutes les nuits pour se retrouver ensemble à la rue tôt le matin à la fermeture de l'abri de nuit... jusqu'au prochain soir. Et cela durera le temps de toute la procédure si aucune place en hébergement pérenne (CADA) ne leur est proposée...

Des demandeurs d'asile renvoyés dans leur pays dont ils cherchaient à fuir les persécutions

La politique du chiffre concernant les reconductions à la frontière touche de plein fouet les demandeurs d'asile. En effet, un certain nombre d'entre eux sont privés de titre de séjour durant leur

procédure pour cause de demande de réexamen ou de demande tardive jugées dilatoires, ou encore de pays sûr. Des faux demandeurs d'asile donc ? Une liste locale et non exhaustive des personnes placées dans cette procédure et ayant obtenu le bénéfice du statut de réfugié a été dressée. Elle se chiffre à plus de 70 personnes sans compter les enfants. Cette liste serait funèbre si on avait renvoyé ces personnes avant leur jugement de la Cour Nationale du Droit d'Asile qui a jugé de la réalité des persécutions subies et du bien fondé de leurs craintes en cas de retour.

Quant à ceux qui n'ont pas réussi à échapper à leur arrestation, nous sommes les témoins impuissants de leur peur panique, de leurs appels au secours au centre de rétention. Parmi tant d'autres, trois Tamouls du Sri Lanka arrêtés et placés en rétention le jour même de leur arrivée en France et renvoyés quelques jours plus tard entre les mains de leurs tortionnaires. Peu de temps plus tard mais trop tard pour eux, la Cour Européenne des Droits de l'Homme s'est adressée au Ministère des Affaires Etrangères pour faire cesser ces expulsions à l'instar des autres pays européens car le risque des tortures et traitements inhumains et dégradants est avéré... mais en vain. Parmi tant d'autres encore, ce Macédonien, violenté par les gendarmes et emmené en pyjama et pieds nus à Roissy qui a été sauvé par le Commandant de bord qui a refusé de l'embarquer dans ces conditions honteuses. Grâce à cela, il a pu être présent à son jugement de la Cour Nationale du Droit d'Asile... qui vient de le reconnaître réfugié. Et tant d'autres qui disparaissent ainsi, en amont, sans laisser de traces comme disparaissent ces innombrables noyés en mer ou morts de soif dans le désert, sans nom, sans visage, sans histoire.

Les Tchétchènes en voie de réadmission vers la Pologne

La procédure de réadmission des Tchétchènes vers la Pologne qui avait été suspendue durant six mois par la France suite à

une décision rendue par la Cour Européenne des Droits de l'Homme vient de reprendre. Or, ils refusent de s'y soumettre pour des raisons vitales : leur chance d'obtenir la protection est infime, les camps sont infiltrés par les agents du FSB et le risque de renvoi vers la Russie est effectif via l'Ukraine. Nous allons donc revivre les drames que nous avons connu des années précédemment : des familles entières privées du minimum vital pour survivre au quotidien, des familles déchirées, le père expulsé croupissant en prison pour franchissement illégal de frontières pendant que sa femme et ses enfants se cachent, une maman qui refuse d'accoucher à l'hôpital, des enfants retirés de l'école de peur d'être repérés, une mère et ses trois enfants arrêtés et le père qui, de désespoir se coupe les veines... pour finalement, des mois et des mois plus tard, pouvoir être enfin être admis au séjour en France et se voir reconnaître réfugiés après tant de souffrances inutiles.

Simone

Rappel :

Le règlement Schengen Dublin a été adopté le 18 février 2003. Il prévoit que l'Etat responsable de la demande d'asile du migrant est celui par lequel il est entré dans l'espace Schengen. C'est dans ce pays qu'il doit déposer sa demande d'asile. Logiquement, l'application de ce règlement doit s'accompagner d'une harmonisation des procédures d'asile.

Le but de ce règlement est de répartir la charge des demandes d'asile entre les pays européens. Nombreux sont ceux qui constatent le caractère inique et inefficace de ce règlement, qui va à l'encontre du droit d'aller et venir. Et les pays situés à la frontière de l'Europe ne sont pas en mesure d'assumer le traitement de la demande d'asile pour tous ceux qui le sollicitent. Voir la note de l'association *Forum Réfugiés* du 10 janvier 2008, concernant le renvoi de Tchétchènes vers la Pologne, disponible sur internet.

Alban

Les contrôles de police aux abords des lieux d'accueil.

Le 8 janvier, Rémy CAVALIN, stagiaire à CASAS, fait l'objet d'un contrôle d'identité ciblé aux abords du 13 Quai Saint Nicolas. Sans doute à cause de sa barbe et de son type méditerranéen.

Le 13 janvier, Mme N. de nationalité mauritanienne, se rend à CASAS pour le suivi de ses démarches. Alors qu'elle s'apprêtait à monter dans le tram (arrêt Porte de l'Hôpital), se fait contrôler par trois policiers en civil. Paniquée, elle prend peur mais parvient à avertir une des permanentes de la CIMADE. Sur intervention de membres de CASAS et la CIMADE au milieu du carrefour, la voiture de police s'est arrêtée avec Mme N. à l'intérieur. Après quelques minutes de discussion, les policiers acceptent de la relâcher.

Le 15 janvier, Stéphane THIRION, permanent salarié à CASAS chargé d'accueil pour la période hivernale, également barbu, en compagnie de deux hommes tchétchènes, fait l'objet d'un contrôle d'identité entre l'arrêt de tram Porte de l'Hôpital et la Maison CASALIS.

Le 21 janvier au matin, Stéphane THIRION, accompagne des demandeurs d'asile à la CTS afin de leur donner des abonnements de tram. Sur le chemin, à quelques pas de CASAS, la Police aux Frontières le contrôle ainsi que les personnes qui l'accompagnent.

Le 21 janvier au soir, la Police Nationale interrompt le cours de français qui se déroule dans la salle du rez-de-chaussée, et cite des noms à l'enseignante bénévole en demandant si elle les connaît. Elle oriente les policiers aux étages supérieurs de la maison, où sont situés CASAS et la CIMADE. Mais les policiers ne poursuivent pas leurs investigations jusque dans les étages

Le 4 février, des contrôles d'identité ont eu lieu à l'arrêt de tram Porte de L'Hôpital. Un demandeur d'asile en procédure prioritaire a été interpellé à sa sortie de CASAS et placé en rétention administrative.

La peur des autorités auxquelles on a demandé la protection

La multiplication des contrôles de police conduit toutes ces personnes à vivre désormais sous l'emprise de la terreur d'être arrêtées, placées en centre de rétention et reconduites de force dans le pays dont ils cherchent à fuir les persécutions. Les témoignages que nous recueillons sont alarmants et évoquent un temps bien sombre : vivant comme des bêtes traquées, ils n'osent plus sortir même pour aller chercher leur colis dans une association humanitaire ni leur courrier, ils sont pris d'effroi dès qu'on frappe à la porte ou à la vue d'un uniforme dans la rue. Ils nous expriment leur incompréhension ainsi "Pourquoi me pourchasser ainsi comme si j'étais un criminel alors que je suis là pour demander la protection, et pourquoi ne cherchent-ils pas les vrais criminels ?". Nous ne pouvons cependant, sauf à leur mentir, essayer de les rassurer. En effet, dès lors que la reconduction est légale, peu importent les risques de torture en cas de retour, peu importe la famille qu'on déchire, on l'exécutera.

Le drame des demandeurs d'asile déboutés

Ne pouvant envisager un retour dans leur pays, ils ne peuvent cependant plus solliciter la bienveillance de la Préfecture pour la délivrance d'un titre de séjour à titre humanitaire en démontrant leur volonté d'insertion dans notre société. En effet, pour eux il n'y a plus aucun recours sauf celui de contester au Tribunal Administratif l'APRF (Arrêté de Reconduite à la Frontière) ou l'OQTF (Obligation à Quitter le Territoire) délivré par la Préfecture. Ne disposant d'autres arguments que juridiques, le

Tribunal Administratif, totalement submergé depuis des mois, avalise généralement la décision préfectorale. N'ayant aucun choix, ils continuent cependant à se maintenir auprès de nous en vivant dans la précarité la plus totale et la peur quotidienne d'un renvoi. Les autorités se trompent d'analyse lorsqu'ils imaginent qu'ils ont quitté leur pays pour trouver un eldorado. Leur détermination à vivre dans ces conditions indignes le démontre comme le démontre leur refus de l'aide financière au retour largement majoré en été 2006 car "ils pourraient m'offrir des millions, ma vie et celle de mes enfants n'a pas de prix !".

Simone

Ils sont radins... et pourtant

Un article du 5 février 2008 du *Scotsman*, quotidien « sérieux écossais », révèle que 50 demandeurs d'asile par semaine ayant été déboutés de leur demande d'asile sont autorisés à rester, vivre et travailler en Ecosse. Et ce, non pour 6 mois ou 1 ans, mais pour toujours !

A ce jour, 600 familles ont obtenu cette autorisation, exceptionnelle, à tous les sens du terme.

1 100 dossiers sont à l'étude et l'ont estimé que 90% recevront une réponse favorable. Il s'agit essentiellement d'Iraniens, d'Irakiens et d'Erythréens.

Les critères qui ont motivé cette décision sont variés : leur intégration dans leur communauté, la répugnance à renvoyer des enfants nés en Ecosse dans un pays qu'ils ne connaissent pas, mais surtout les autorités ont estimé que ces personnes avaient déjà assez souffert, d'abord dans leur pays d'origine et ensuite dans l'attente que le *Scottish Refugee Council* qualifie de purgatoire.

Il y a eu cependant des arrestations à l'aube et des reconduites forcée en Ecosse mais les réactions d'indignation du grand public, largement appuyées par tous les médias, y ont mis fin. Il fallait donc sortir ces âmes du purgatoire et c'est chose faite.

L'Ecosse a une population d'un peu plus de 5 millions d'habitants. C'est une petite nation. Je me demande ce qui différencie l'humanité du grand public écossais de l'indifférence, voire de l'animosité du public en France.

Un homme politique écossais ne doit pas être très différent de son homologue français ; il connaît le « côté beurré de sa tartine » comme on dit en Ecosse. Peut-être est-il plus à l'écoute de ses électeurs ?

Le grand public écossais connaît le chômage et la pauvreté et pourtant... Peut-être est-il le digne successeur de *Braveheart* * ? J'avoue que quand j'ai lu l'article, je ne pouvais que penser au triste déroulement des réunions de travail « ni-ni** » à la Préfecture. Peut-être faudrait-il en changer le nom ?

Irène ARTHUR

- * célèbre film d'inspiration historique réalisé par Mel Gibson
- ** ni expulsable, ni régularisable »

Dernière minute

Expulsion vers le Soudan : un jeune homme, originaire du Darfour, a été libéré du centre de rétention la veille de son départ pour Khartoum, par une décision de la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

Expulsion vers le Tchad : un militant de la ligue des droits de l'homme au Tchad est en instance d'expulsion, alors même qu'il n'a pas encore été entendu à la Cour Nationale du Droit d'Asile. Il a été arrêté à la sortie de CASAS, alors qu'il venait simplement chercher son courrier. Désormais, il vit dans la peur au quotidien. Il est assigné à résidence et doit se présenter chaque jour au commissariat, le temps qu'un vol soit prévu vers N'Djamena. Son témoignage est disponible sur notre site internet.

Alban

CASAS remercie tous les bénévoles, stagiaires, donateurs, sympathisants et amis, sans qui la lutte pour la protection du droit d'asile ne serait qu'un vain mot.

CASAS remercie tous ses financeurs :



Le Fonds Européen pour les Réfugiés

La Région Alsace



Strasbourg

La DDASS du Bas Rhin

l'Etat

le Contrat Urbain de Cohésion Sociale

Villes de :

**Illkirch-Graffenstaden,
Schiltigheim
Hoenheim**

Et aussi :



CAISSE D'ÉPARGNE
Et si une Banque vous aide à vivre mieux ?

**L'Union d'Entraide de l'EPAL
CARITAS Secours Catholique
L'Action Chrétienne en Orient**

**Collectif d'Accueil pour les
Solliciteurs d'Asile à Strasbourg
13 Quai Saint Nicolas
www.casas.fr tel : 03 88 25 13 03**